

RÈGLEMENT DES PRIX SCIENTIFIQUES ARBO-FRANCE

Préambule

Les Prix scientifiques Arbo-France ont pour objectif de distinguer de jeunes chercheurs ayant réalisé des travaux remarquables dans le domaine des arboviroses.

Deux prix sont attribués :

- le **Grand Prix Fabrice Simon**, consacré aux arboviroses humaines et aux enjeux de protection, de prévention, de prise en charge et de santé publique ;
- le **Grand Prix Ernest Gould**, consacré à l'arbovirologie humaine ou animale et aux approches permettant de mieux comprendre l'évolution, l'émergence et le contrôle des arbovirus.

Chaque Prix est doté de **1 500 euros**, grâce au soutien du laboratoire **Astelia (BodyGuard)**.

Les Prix sont remis lors des Journées Arbo-France.

GRAND PRIX FABRICE SIMON

Grand Prix Fabrice Simon, infectiologue, spécialiste des arboviroses, précurseur de l'étude des maladies infectieuses émergentes, ayant porté une attention particulière, humaniste et visionnaire, à la protection personnelle, à la prévention, à la prise en charge médicale de la maladie aigüe et des syndromes post infectieux et à leur impact en santé publique internationale.

Ce prix de 1500 euros, dont le mécène est le laboratoire Astelia (BodyGuard), récompense un travail ou un ensemble de travaux consacrés aux arboviroses humaines sur un ou plusieurs des thèmes énoncés (arboviroses : protection personnelle, prévention, prise en charge médicale de la maladie aigüe et des syndromes post infectieux, impact en santé publique internationale). Le prix est ouvert aux jeunes chercheurs (pendant les dix années suivant l'obtention de leur thèse d'université), quelle que soit leur nationalité, ayant réalisé une part essentielle des travaux proposés dans une structure de recherche française.

Le jury évaluera l'importance des avancées scientifiques liées aux travaux présentés, et il valorisera une approche conforme aux valeurs de générosité, d'humanisme et d'attention aux populations internationales exposées du dédicataire. S'il identifie un Lauréat, il lui demandera de présenter ses travaux sous la forme d'une conférence invitée lors de la remise du Prix au cours des journées du réseau Arbo-France.

GRAND PRIX ERNEST GOULD

Grand Prix Ernest Gould, virologue, l'un des Pères Fondateurs de l'arbovirologie moderne, ayant le premier compris et théorisé l'apport de la génomique et de la phylogénie à la compréhension de l'évolution, l'épidémiologie et la biologie des pathogènes arboviraux et formé plusieurs générations de chercheurs à une approche transdisciplinaire, internationale, intégrative et disruptive de l'arbovirologie, préceuse du mouvement « One Health ».

Ce prix de 1500 euros, dont le mécène est le laboratoire Astelia (BodyGuard), récompense un travail ou un ensemble de travaux d'arbovirologie humaine ou animale sur un ou plusieurs des thèmes énoncés (arbovirus : cycle biologique [sur les versants virus, hôtes et vecteur], génomique et évolution virale, mécanismes d'émergence, contrôle [sur les versants hôte et vecteur]). Le prix est ouvert aux jeunes chercheurs (pendant les dix années suivant l'obtention de leur thèse d'université), quelle que soit leur nationalité, ayant réalisé une part essentielle des travaux proposés dans une structure de recherche française.

Le jury évaluera l'importance des avancées scientifiques liées aux travaux présentés, et il valorisera une approche conforme aux valeurs de découverte et de transgression des dogmes établis, d'humanisme et d'approche transdisciplinaire du dédicataire. S'il identifie un Lauréat, il lui demandera de présenter ses

travaux sous la forme d'une conférence invitée lors de la remise du Prix au cours des journées du réseau Arbo-France.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX PRIX

Conditions d'éligibilité

- Les Prix sont ouverts aux jeunes chercheurs ayant **soutenu leur thèse d'université depuis moins de dix ans à la date limite de dépôt des candidatures.**
- Les candidatures sont ouvertes quelle que soit la nationalité du candidat.
- Une part essentielle des travaux présentés doit avoir été réalisée au sein d'une **structure de recherche française.**

Candidature

- Les candidatures sont **individuelles** et doivent être déposées directement par les candidats.
- Les candidatures proposées par un tiers ne sont pas recevables.
- Un candidat ne peut déposer **qu'une seule candidature par édition et pour un seul des deux Prix.**

Dossier de candidature

- Le dossier de candidature est fourni en annexe.

Pour les deux prix, les candidats rédigeront un **exposé scientifique court** (interligne 1,2 à 1,5, police Calibri 11, marges droite-gauche-haut et bas de 2,5 cm) qui expose les éléments de recherche qu'ils souhaitent proposer à l'évaluation du jury et illustre les aspects qui rapprochent leur travail des thématiques et valeurs spécifiques du prix considéré.

Le dossier de candidature comprend : le formulaire de candidature, puis sur une seule page un CV, un résumé de 200 mots et les éléments de valorisation (bibliographique ou autre) attachés au travail proposé. L'exposé scientifique (quatre pages maximum, bibliographie non comprise) sera proposé dans un format d'organisation libre et devra notamment présenter les perspectives de développement des travaux exposés. Il privilégiera les éléments de découverte et de nouveauté scientifique. Il n'y a pas d'annexes.

Recevabilité des candidatures

- Les candidatures sont vérifiées avant leur transmission au jury afin de s'assurer du respect des principales conditions d'éligibilité et des modalités de dépôt.
- Un dossier incomplet à la date limite de dépôt n'est pas transmis au jury.

Jury

- Le jury est constitué de membres du **Comité d'orientation scientifique (COS) d'Arbo-France et/ou de personnalités invitées par les membres du COS.**
- Les candidatures au Grand Prix Fabrice Simon et au Grand Prix Ernest Gould sont examinées séparément.

Conflits d'intérêts

- Tout membre du jury signale toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts avec un candidat.
- Lorsqu'un conflit d'intérêts est identifié, le membre concerné ne participe pas à l'évaluation, aux échanges ni à la décision concernant la candidature concernée.

Évaluation des candidatures

- Le jury examine les candidatures au regard des éléments suivants :
 - éligibilité de la candidature ;
 - qualité scientifique des travaux présentés ;
 - adéquation avec les thématiques et la philosophie du Prix concerné ;
 - nouveauté, découverte, originalité et caractère non incrémental de la recherche.
- L'évaluation tient compte de la nature propre de chacun des deux Prix et de l'esprit associé à leur dédicataire.
- Les modalités pratiques d'évaluation peuvent être précisées dans une grille interne destinée au jury.

Attribution du Prix

- Un seul lauréat peut être désigné pour chacun des Prix.
- Le Prix ne peut pas être partagé entre plusieurs candidats.
- Si aucun dossier n'est jugé suffisamment satisfaisant, le jury peut décider de **ne pas attribuer le Prix**.
- La décision du jury est définitive.

Dotation et mécénat

- Chaque Prix est doté de **1 500 euros**.
- Le mécénat des Prix est assuré par le laboratoire **Astelia (BodyGuard)**.
- Le mécène soutient financièrement les Prix mais n'intervient pas dans l'évaluation scientifique ni dans la sélection des lauréats.

Remise du Prix

- Les Prix sont remis lors des **Journées Arbo-France**.
- Le lauréat est invité à présenter les travaux récompensés sous la forme d'une conférence lors de la remise du Prix.
- Les modalités de cette présentation sont définies avec le lauréat.

Article 16 – Calendrier

- Pour chaque édition, les dates d'ouverture et de clôture des candidatures ainsi que les principales étapes de sélection sont précisées dans l'appel à candidatures.
- Pour l'édition 2026-2027 :
 - **21 septembre 2026** : ouverture des candidatures ;
 - **10 décembre 2026 à 23h59 (heure de Paris)** : date limite de dépôt ;
 - **Décembre 2026** : évaluation des candidatures ;
 - **1er au 15 janvier 2027** : décision du jury ;
 - **2 et 3 février 2027** : remise des Prix lors des Journées Arbo-France.

Article 17 – Acceptation du règlement

- La participation aux Prix implique l'acceptation du présent règlement.
- Les candidats attestent l'exactitude des informations fournies dans leur dossier.

Article 18 – Dispositions finales

- Le présent règlement s'applique à l'édition concernée des Prix scientifiques Arbo-France.
- Les modalités pratiques non précisées dans le présent règlement peuvent être définies dans l'appel à candidatures et les documents associés.